

Kora'h

27 Juin 2020
5 Tamouz 5780

1142



All. Fin R. Tam

Paris 21h40* 23h01 00h34

Lyon 21h16* 22h33 23h48

Marseille 21h04* 22h17 23h23

(*) à allumer selon
votre communauté

Paris • Orh 'Haïm Ve Moché

32, rue du Plateau • 75019 Paris • France
Tel: 01 42 08 25 40 • Fax: 01 42 06 00 33
hevratpinto@aol.com

Jérusalem • Pninei David

Rehov Bayit Va Gan 8 • Jérusalem • Israël
Tel: +972 2643 3605 • Fax: +972 2643 3570
p@hpinto.org.il

Ashdod • Orh 'Haim Ve Moshe

Rehov Ha-Admour Mi-Belz 43 • Ashdod • Israël
Tel: +972 88 566 233 • Fax: +972 88 521 527
orothaim@gmail.com

Ra'anana • Kol 'Haïm

Rehov Ha'ahouza 98 • Ra'anana • Israël
Tel: +972 98 828 078 • +972 58 792 9003
kolhaim@hpinto.org.il

Hilloulot

Le 5 Tamouz, Rabbi Tsala'h Cohen Zengui

Le 6 Tamouz, Rabbi 'Haïm Deliroza, auteur
du Torat 'Hakham

Le 7 Tamouz, Rabbi Sim'ha Bounim Alter,
l'Admour de Gour

Le 8 Tamouz, Rabbi 'Haïm Messas

Le 9 Tamouz, Rabbi Yékoutiel Yéhoua
Halberstam, l'Admour de Kloizenburg

Le 10 Tamouz, Rabbi David 'Hassin

Le 11 Tamouz, Rabbi Tsvi Hirsh de
Ziditchov, auteur du Tsvi Latsadik

La Voie à Suivre

Publié par les institutions Orot 'Haïm ou Moché Israël

Sous la présidence du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Fils du Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal et petit-fils du saint Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi 'Haïm Pinto zatsal

Bulletin hebdomadaire sur la Paracha de la semaine

MASKIL LÉDAVID

Réflexions sur la Paracha hebdomadaire du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

La gravité d'une querelle non désintéressée

« Kora'h, fils de Yitshar, fils de Kéhat, fils de Lévi, prit. »

(Bamidbar 16, 1)

La paracha de Kora'h est l'une des plus difficiles à comprendre de la Torah. Elle décrit une querelle ayant la dimension du feu. Chaque année, lorsque nous lisons cette section hebdomadaire de la Torah, nous nous demandons ce qui poussa Kora'h à se lancer dans une telle dispute, alors qu'il était animé de l'esprit saint et comptait parmi les éminents porteurs de l'Arche sainte. Celle-ci causait régulièrement la mort de ses porteurs, comme le témoigne le nombre réduit des membres de la tribu de Kéhat. Ainsi, la survie de Kora'h attestait son exceptionnelle piété.

L'explication réside dans l'incipit de notre section, « Kora'h prit ». Le texte ne précisant pas ce qu'il prit, Rachi explique : « Il se prit à aller d'un autre côté pour se séparer de la communauté et s'insurger contre la prêtrise, ce que le Targoum rend par etpaleg, "il se sépara" du reste de la communauté pour chercher querelle. » Ceci corrobore l'enseignement de nos Sages : « Toute controverse qui a lieu au nom du Ciel perdurera ; mais, celle qui n'a pas lieu au nom du Ciel est vouée à l'échec. Quel est l'exemple d'une controverse au nom du Ciel ? Celle entre Hillel et Chamaï. Et quel est l'exemple d'une controverse n'ayant pas lieu au nom du Ciel ? Celle de Kora'h et de sa faction. »

Ils ne parlent pas de « la querelle de Kora'h et de Moché », comme ils évoquent celle de « Hillel et de Chamaï », car Kora'h n'avait pas véritablement d'adversaire, Moché se considérant comme nul. Face au soulèvement de Kora'h et sa faction, il fut uniquement affligé et tenta au maximum de les calmer. Mais, il n'y parvint pas, car celui qui se lance dans une querelle perd la raison, à cause de sa colère ou de son approche railleuse – comme Kora'h qui s'était moqué des paroles de Moché. La recherche des honneurs a peut-être également troublé la lucidité de Kora'h au point qu'il en vint à se rebeller contre l'Eternel. En contestant le fait qu'il n'avait pas été nommé Cohen, il se sépara de la communauté ; dès lors, aucun espoir ne se profilait plus et il n'y avait d'autre choix que de le punir pour qu'il n'entraîne pas plus de gens dans son soulèvement.

Ses partisans, qui attisèrent le feu de la querelle, furent consumés par un feu céleste, mesure pour mesure. Quant à Kora'h, qui voulut se séparer de la communauté, il fut englouti par la terre, de sorte que nul ne sut le lieu de sa sépulture et qu'il fut ainsi à jamais détaché du peuple, punition répondant au même principe.

Hillel et Chamaï se conduisirent de manière tout à fait opposée. Ils n'étaient en conflit qu'entre les murs de la maison d'étude et, même dans l'enceinte de celle-ci, les partisans de l'école de Hillel étudiaient la position de l'école de Chamaï avant de se prononcer et d'exprimer avec respect leur désaccord. C'est la raison pour laquelle leur avis fut retenu en matière de loi. Dès qu'ils quittaient le beit hamidrach, ils faisaient la paix entre eux. Nos Sages affirment même (Yévamot 14b) qu'en dépit de leur désaccord dans l'étude, les adeptes des deux écoles se mariaient entre eux, ce qui prouve qu'ils s'appréciaient, en vertu du verset : « Mais chérissez la vérité et la paix ! » Par conséquent, du début à la fin, cette querelle était désintéressée, ce qui explique que les avis divergents de ces deux écoles sont cités jusqu'à nos jours. A l'inverse, celle de Kora'h, motivée par des mobiles impurs, ne perdura pas et est à jamais commémorée comme un blâme.

Lorsque Rabbi 'Haïm Pinto Hagadol – que son mérite nous protège – atteignit l'âge de quatre-vingt-quinze ans, les Rabbanim de la communauté d'Essaouira voulurent vérifier s'il avait encore l'esprit lucide. Craignant d'avoir un parti pris dans ce domaine, ils demandèrent aux décisionnaires de Marrakech de venir le faire à leur place, ce qu'ils acceptèrent. A peine eurent-ils franchi le seuil de sa demeure qu'il leur dit : « Avez-vous oublié ce qu'ont affirmé nos Sages : "Les vieillards érudits, plus ils avancent en âge, plus ils s'assagissent" ? » Comprenant immédiatement la grandeur du Tsadik, ils lui baisèrent la main et prirent congé de lui.

Nous en déduisons notre devoir de toujours agir de manière désintéressée. En effet, les Rabbanim d'Essaouira auraient pu tester eux-mêmes la lucidité de Rabbi 'Haïm, mais craignirent que leur jugement ne soit faussé par un parti pris, outre l'appréhension que leur Maître leur inspirait, conformément à l'injonction : « Que la crainte de ton Maître soit pareille à ta crainte du Ciel ! » D'un autre côté, ils étaient conscients de la nécessité de s'assurer que le Tsadik avait tout son esprit, puisque, dans le cas contraire, il risquait de commettre des erreurs dans ses verdicts. Quant au juste, il aurait pu leur tenir rigueur d'avoir fait venir les décisionnaires d'une autre ville et les punir par la force de sa sainteté. Mais, il ne considéra pas leur démarche comme une atteinte à son honneur, conscient de la pureté de leurs intentions. Ceci peut être apparenté à une querelle désintéressée.

Puisse l'Eternel nous préserver de querelles motivées par des mobiles impurs et puissions-nous amplifier l'amour et la fraternité, la paix et l'amitié parmi nous ! Amen.



GUIDÉS PAR LA ÉMOUNA

Étincelles de émouna et de bita'hon consignées par le Gaon
et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Jour et nuit

Paradoxalement, j'ai tiré une grande leçon d'une conversation avec un homme extrêmement riche, concernant la manière dont nous devons nous dévouer pour l'étude de la Torah et l'accomplissement des mitsvot.

Cet homme travaille dans le commerce international et possède des actions dans de nombreuses sociétés. La bourse n'a pas de secret pour lui.

Lors de l'une de nos rencontres, je ne pus m'empêcher de lui demander : « Dites-moi, s'il vous plaît, si vous êtes plongé dans l'analyse de la bourse à longueur de journée, combien de temps consacrez-vous à vos repas ? »

— Très peu, me répondit-il laconiquement.

— Et combien d'heures consacrez-vous au sommeil ? poursuivis-je.

— Également très peu. »

Il se lança aussitôt dans des explications pour me démontrer que, quand il fait nuit dans son pays et que tout le monde va dormir, de l'autre côté du globe, un nouveau jour commence à la Bourse. De ce fait, il doit rester réveillé pour suivre les évolutions des différentes valeurs cotées en Bourse, déterminer lesquelles vendre ou acheter et quand. Au lever du jour, il recommence à suivre les évolutions de la Bourse dans son pays, puis passe à l'ac-

tion, dans le but de s'enrichir sans cesse. De ce fait, il ne lui reste presque plus de temps pour dormir.

« Et pour la prière et la pose des téfillin ? lui demandai-je alors. Combien d'heures consacrez-vous, chaque jour, à l'étude de la Torah afin de nourrir votre âme ? »

— Désolé, mais je n'ai pas du tout de temps pour ces choses-là.

— Mais que ferez-vous de tout votre argent, après votre mort ? Vous ne pourrez rien emporter avec vous. Pour qui faites-vous donc tous ces efforts ? », lui lançai-je alors en le regardant dans les yeux.

Fuyant mon regard, il me rétorqua qu'il préférerait ne pas évoquer le jour de sa mort ni ce qui la suit. Je ne pus alors m'empêcher de plaindre cet homme, tellement esclave de son argent qu'il était même prêt à lui sacrifier les plaisirs de ce monde, ses repas et son sommeil.

Mais, d'un autre côté, combien ce comportement est-il édifiant ! De même que cet homme se sacrifie véritablement, jour et nuit, afin d'accumuler sans cesse davantage de richesses, limitant son alimentation et son sommeil, nous devons nous dévouer à chaque instant pour l'étude de la Torah et l'accomplissement des mitsvot, en réduisant le temps consacré au boire, au manger et aux autres plaisirs de ce monde.

DE LA HAFTARA

« **Alors Chmouel dit (...).** » (Chmouel I chap. 11 et 12)

Lien avec la paracha : la haftara rapporte la requête du peuple à Chmouel de lui nommer un roi, tandis que la paracha mentionne l'épisode de Kora'h qui se révolta contre Moché pour n'avoir pas été désigné à une fonction honorifique.

En outre, dans la haftara, Chmouel dit : « S'il est quelqu'un dont j'aie pris le bœuf ou l'âne » et, dans la paracha, Moché affirme : « Je n'ai jamais pris à un seul d'entre eux son âne. »

CHEMIRAT HALACHONE

Des louanges préjudiciables

Il faut veiller à ne pas prononcer des louanges sur son prochain qui risquent de lui être préjudiciables.

Par exemple, un invité ne doit pas crier en public, haut et fort dans la rue, combien gentil l'a royalement accueilli en le servant copieusement. Car, le cas échéant, des gens de peu de valeur risquent de se rendre chez ce maître de maison et de le ruiner.

Il est dit à ce sujet : « Assourdir de grand matin son prochain par de bruyants saluts, c'est comme si on lui disait des injures. » (Michlé 27, 14)



DANS LES SILLONS DE NOS ANCÊTRES

Comment trouver à se garer dans le quartier Guéoula ?

« **Moché, fort contristé, dit au Seigneur : "N'accueille point leur hommage !"** » (Bamidbar 16, 15)

Le Saba de Slobodka déduit de ce verset la redoutable force de la prière.

Bien que les hommes ayant apporté l'encens au Saint béni soit-Il fussent en tort, Moché dut Lui demander de ne pas l'accepter, c'est-à-dire de repousser leur prière, à laquelle l'encens est équivalent. Il craignait que l'Eternel l'agrée et donne ainsi Son aval à leur conception hérétique, ce qui aurait remis en question l'ensemble de la Torah.

L'histoire qui suit illustre également l'immense pouvoir de la prière. Le soir de Chavouot, un enfant de huit ans demanda à son père de l'emmener avec lui à la synagogue, pour réciter le tikoun propre à cette nuit. Après une courte réflexion, son père lui répondit que, vu son jeune âge, il était préférable qu'il aille dormir. Mais, en route vers la synagogue, le père eut pitié de son fils. « Pourquoi ai-je refusé de le prendre ? Si un enfant désire étudier la nuit, pourquoi ne pas le laisser ? »

Il décida alors de revenir sur ses pas pour le chercher. Arrivé chez lui, il ouvrit la porte de sa maison et quelle ne fut pas sa surprise d'y trouver son fils, l'attendant sur le seuil. Il lui demanda comment il savait qu'il viendrait le chercher, alors qu'ils avaient convenu qu'il devait aller dormir.

Avec la plus grande simplicité, l'enfant répondit : « J'ai prié D.ieu que tu reviennes me chercher pour m'amener à la synagogue. Je savais qu'Il écouterait ma prière et j'étais donc sûr que tu reviendrais. »

Cet enfant grandit, s'avéra brillant dans l'étude de la Torah et se distingua par sa crainte de D.ieu. Il devint l'éminent érudit et Tsadik Rabbi Chimchon Pinkous zatsal.

Dans l'introduction de son ouvrage Néfech Chimchon, il atteste : « Si j'ai eu le mérite de parvenir où je suis, c'est parce que j'avais l'habitude de m'adresser au Saint béni soit-Il pour toute chose, comme un homme parle à son prochain. »

Rav Aharon Hacohen chelita raconte, à ce sujet, une anecdote personnelle (journal Dirchou) : « A une certaine occasion, j'ai voyagé en pleine journée avec quelqu'un en direction du quartier Guéoula de Jérusalem où, comme tout le monde le sait, il est très difficile de trouver où se garer. Or, il trouva assez facilement une place. Je lui demandai comment il avait fait, alors que les gens tournent souvent une demi-heure avant d'en repérer. Il me répondit : "Je vais te dire la vérité. Chaque fois que je m'approche de ce quartier, je récite un chapitre de Tehilim et demande à l'Eternel de m'aider à trouver où me garer. C'est ce que j'ai fait aussi aujourd'hui. Rien d'étonnant que j'ai trouvé facilement !" »



PERLES SUR LA PARACHA

Un total de deux cent cinquante

« Deux cent cinquante des enfants d'Israël. » (Bamidbar 16, 2)

Comment parvient-on au nombre de ces deux cent cinquante partisans de Kora'h ?

Le 'Hizkouni explique que Kora'h prit vingt-trois hommes de chaque tribu – à l'exclusion de celle de Lévi –, soit le nombre d'hommes composant un petit Sanhédrin. Ainsi, onze fois vingt-trois font deux cent cinquante-trois ; si on ne compte pas Kora'h, Datan et Aviram, on obtient un total de deux cent cinquante.

Se réconcilier dans les sphères célestes

« Afin que nul (...) ne subît le sort de Kora'h et de sa faction. » (Bamidbar 17, 5)

Nos Sages nous enseignent : « Quel est l'exemple d'une controverse au nom du Ciel ? Celle entre Hillel et Chamaï. Et quel est l'exemple d'une controverse n'ayant pas lieu au nom du Ciel ? Celle de Kora'h et de sa faction. » (Avot 5, 17)

On raconte que le 'Hatam Sofer – que son mérite nous protège – veillait à ne pas poser les ouvrages de Rabbi Yaakov Amdin et ceux de Rabbi Yonathan Eibeichits les uns à côté des autres, en raison de la controverse qui les séparait de leur vivant.

Mais, comme le rapporte le livre Réchoumim bichmékha, avec le temps, il cessa d'être scrupuleux à cet égard, affirmant : « Dans le ciel, ces Maîtres se sont réconciliés. »

Pour l'honneur divin

« C'est vous qui avez tué le peuple de l'Eternel. » (Bamidbar 17, 6)

Comment les enfants d'Israël, qui venaient de constater la lourde punition de Kora'h et de sa faction pour avoir manqué de respect envers Moché et Aharon, osèrent-ils leur dire « C'est vous qui avez tué le peuple de l'Eternel » ?

Outre cette question, Rabbi Yaakov Moutsafi zatsal en pose une autre : quelle est la signification de « la nuée [qui] couvrait la Tente d'assignation » ?

Il répond en s'appuyant sur les paroles de la Guémara (Chabbat 149b) selon lesquelles quiconque a entraîné la punition de son prochain ne sera pas admis dans la proximité du Saint béni soit-Il. Car il aurait dû lui pardonner d'avoir porté atteinte à son honneur et ne l'a pas fait.

C'est la raison pour laquelle toute l'assemblée des enfants d'Israël vint se plaindre auprès de Moché et d'Aharon en leur reprochant « C'est vous qui avez tué le peuple de l'Eternel ». En d'autres termes, du fait que vous n'avez pas pardonné à Kora'h et sa faction votre honneur bafoué, ils ont été punis. Le verset suivant précise alors : « La nuée couvrait la Tente d'assignation et la gloire du Seigneur apparut », laissant ainsi entendre que Kora'h et ses adeptes ne furent pas punis pour avoir manqué de respect envers Moché et Aharon, mais à l'égard de l'Eternel.

Une punition adaptée aux impies

« Si ces gens meurent comme meurent tous les hommes ; si la commune destinée des hommes doit aussi être la leur, ce n'est pas D.ieu qui m'a envoyé. » (Bamidbar 16, 29)

Le texte précise plus loin : « Quant aux fils de Kora'h, ils ne périrent point. » Le Yalkout Chimoni explique qu'ils furent épargnés du fait qu'ils se repentirent.

Comment Moché put-il prendre le risque d'affirmer « Si ces gens meurent comme meurent tous les hommes ; si la commune destinée des hommes doit aussi être la leur, ce n'est pas D.ieu qui m'a envoyé » ? Pourtant, s'ils avaient fait repentance, le Saint béni soit-Il ne les aurait pas punis, puisque, loin de désirer la mort des impies, Il attend impatiemment qu'ils abandonnent leur mauvaise voie. Le cas échéant, cela signifierait-il réellement que Moché n'accomplissait pas la mission divine ?

Dans son ouvrage Divré Chalom, Rabbi Its'hak Edrabi, l'un des Rabbanim de Salonik, explique que Moché pesa bien ses mots en disant « Si ces gens meurent comme meurent tous les hommes ». Il se référait ainsi à « ces gens » tels qu'ils sont à présent, c'est-à-dire à des rebelles, excluant le cas où ils se repentiraient. En effet, des repentis sont comme de nouveaux hommes. Quelqu'un ne faute que si un vent de folie pénètre son esprit ; quand il se repent, il retrouve sa sainteté d'esprit et redevient une autre personne.

DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude
de notre Maître le Gaon et Tsaddik
Rabbi David 'Hanania Pinto chelita



Un argument infondé

Il semble que le différend entre Moché et Kora'h portait sur le point suivant : d'après Moché, quiconque désirait mériter la couronne de la Torah et être un véritable ben Torah devait s'investir pleinement et uniquement dans celle-ci, consacrer tout son temps à son étude et au service divin et négliger totalement les affaires de ce monde et la poursuite des biens matériels.

Quant à Kora'h, il pensait, à tort, que ces deux intérêts n'étaient pas contradictoires et que l'homme pouvait partager son temps entre l'étude de la Torah et la recherche de richesse. C'est la raison pour laquelle il se leva contre Moché et réclama la prêtrise, celle-ci entraînant dans son sillage la richesse.

Aussi, Kora'h désirait-il diriger le peuple juif et être son trésorier. Il voulait être nommé Cohen, pensant qu'il était possible de s'élever en Torah et, simultanément, de courir après l'argent. D'après lui, un ben Torah ne devait pas trop s'éloigner des préoccupations mondaines.

Tel était son argument et, en même temps, son erreur. Il était attiré par la richesse et les honneurs, mais également animé d'un grand amour pour la Torah. Finalement, il perdit les deux et connut une fin tragique, englouti par la terre. Comment en arriva-t-il là ? A cause de sa cupidité, combinée à sa volonté de mériter la couronne de la Torah. Nos Sages ont affirmé à cet égard : « "La richesse amassée pour le malheur de celui qui la possède" : c'est celle de Kora'h. » (Pessa'him 119a)

En outre, Kora'h appartenait à la tribu de Lévi. Celle-ci, à l'écart total des affaires de ce monde, se vouait exclusivement au service divin, à l'étude de la Torah et à l'observance des mitsvot. Considérée comme l'armée de l'Eternel – comme il est dit : « Bénis, Seigneur, Son armée » –, elle avait pour rôle de transmettre la Torah aux enfants d'Israël, tandis que D.ieu dit d'elle : « C'est Moi qui suis ton lot et ta possession. »



LA PARACHA SOUS UN NOUVEL ANGLE

« Vous garderez ainsi l'observance du sanctuaire et celle de l'autel et les enfants d'Israël ne seront plus exposés à Ma colère. »

(Bamidbar 18, 5)

Dans le journal Kol Barama, édité par Rav Moché Mikhaël Tsoren chelita, a paru une lettre émouvante et pleine de 'hizouk, louant la conduite du peuple juif durant la difficile épreuve du coronavirus – puissions-nous ne plus être confrontés à un tel malheur ! L'auteur décrit ses sentiments sur un point l'ayant particulièrement frappé et qui a sans doute été relevé par nombre d'entre nous.

Citons la lettre dans son intégralité :

« Je participe à l'un des minianim organisés à l'extérieur, suite à la permission donnée à ce sujet. Du fait qu'il se déroule en dehors de la synagogue, on se serait logiquement attendus à ce qu'il ne se conforme pas aux horaires réguliers habituellement en rigueur, n'ait lieu que de manière provisoire et finisse peut-être par être annulé. Cela aurait été la nature des choses.

« Cependant, la "nature des choses" n'est valable que pour celui qui ne se travaille pas. Ceux qui, au contraire, mettent un point d'honneur à servir l'Eternel et à respecter chaque point du Choul'han Aroukh continueront à le faire, même privés de leur routine quotidienne.

« Ainsi, même lorsqu'ils prient, par exemple, au minian vatikin [à l'aube] au parc de Brooklyn (à Bné-Brak) et que les coqs tournent entre leurs pieds et chantent cocorico à tue-tête, les érudits continuent à prier comme si de rien n'était, comme s'ils se trouvaient dans la synagogue.

« Ce que je tiens à souligner dans cette lettre, c'est le plaisir particulier que procure la rencontre de tels érudits, qui continuent à servir leur Créateur quelle que soit la situation. Même quand ils ne sont pas assis à leur place dans la synagogue et ne jouissent pas de leur sérénité, ils ne renoncent pas à leurs habitudes et ne modifient pas leur train de vie d'un pouce, en dépit de l'aspect provisoire de tout le cadre. Les Cohanim récitent leur triple bénédiction au parc, où se déroule aussi la lecture de la Torah, au milieu du gloussement des poules. Malgré ces conditions, tous s'efforcent de prier comme ils en ont l'habitude. C'est leur tâche sacrée, qu'ils portent sur leurs épaules.

« Si on ne voit pas ce spectacle de ses propres yeux, il est impossible d'y croire.

« Nous avons aussi croisé un érudit – dont j'aurais tant aimé publié le nom – priant avec un groupe du quartier de Ramat El'hanan. Au cours de l'office, il remarqua que les lieux étaient sales et qu'il n'était pas approprié d'y prier.

« Lorsque nous repassâmes à cet endroit à une heure tardive de la nuit, nous le surprîmes en train de balayer le trottoir et les sentiers y menant. Il ne quitta les lieux qu'après s'être assuré qu'ils étaient

nec plus ultra. Voilà quelqu'un à qui la prière importe véritablement. Même quand D.ieu décrète qu'on ne peut plus prier à la synagogue, je fais tout mon possible pour me créer un cadre fixe, si on peut le qualifier ainsi. Je ne me laisse pas vaincre par le mauvais penchant, qui tente de m'influencer et de me prouver qu'il ne sert à rien de s'investir dans une telle prière qui, de toute façon, se tient dans un lieu provisoire...

« Car, en vérité, si le Saint béni soit-Il nous a conduits à cette situation et a voulu que nous priions à l'extérieur des synagogues, cela signifie que, à l'heure actuelle, tel est notre lieu de prière et que nous devons faire le maximum pour en faire un lieu fixe.

« Or, comme nous le savons, un lieu fixe a des lois et des conduites propres. Aussi, quelle différence ? C'est que l'aspect actuel de ce lieu ne nous donne pas l'impression d'être fixe. Mais, pour créer une stabilité dans le spirituel, on n'a pas besoin d'avoir recours à une concrétisation. Il faut simplement savoir qu'il s'agit là du lieu où nous avons fixé notre prière. Si nous le savons, il est certain que nous parviendrons à le "fixer" dans notre cœur.

« Ceux qui se rendirent le lendemain sur ce lieu de prière furent impressionnés par sa propreté, brillant à chaque recoin. Ils ignoraient totalement qui s'était soucié de cela. Mais, l'Eternel le sait et récompensera dûment l'auteur de cet acte. »